

LANDEVENNEC



BULLETIN du

SYNDICAT d'INITIATIVE



Port Maria - 16/11/1997 - Mise à l'eau de Sant Eflam

N° 33 - JUILLET 1999

EN BREF

EXPLOITS SPORTIFS

Le 17 mai, Eric BRACONNIER, sportif demeurant en région parisienne, arrivait à Landévennec après avoir couru en six jours les 360 km qui séparent Nantes de Landévennec en suivant le Canal de Nantes à Brest. Bel exploit !

Au début de juillet, Pascal BRETON, gendarme à Drancy et originaire de la Loire-Atlantique, décidait de relever le défi mais en partant cette fois de Landévennec. Par, également réussi mais que de souffrances !

MEURTRE AU MOULIN-MER

... pour la télévision, rassurez-vous !

En juin, une équipe de télévision a tourné à l'hôtel-restaurant « Le Saint Patrick » et au Moulin-Mer dans le cadre d'une série policière qui devrait être diffusée sur FRANCE 3 un dimanche soir de l'an prochain (sans doute au printemps).

Au moulin-Mer, dont les locaux avaient été transformés pour la circonstance en club de Kayak, l'un des moniteurs découvre le corps d'un homme noyé. Le meurtre ne fait aucun doute.

Mary Lester, inspectrice de police incarnée par Sophie de la Rochefoucaud, prend pension au « Saint Patrick » pour mener son enquête...

GITES RURAUX

Habitant à Telgruc et Président du Syndicat d'Initiative de cette commune, Jean-Claude KERSPERN a aménagé trois gîtes ruraux au village de Ti-Page. Ces hébergements de qualité conduiront incontestablement à augmenter les capacités d'accueil de la commune sur le plan touristique.

UN LOCAL D'INFORMATION TOURISTIQUE

Jusqu'à présent, l'accueil et l'information touristiques se faisaient en mairie mais, vu l'augmentation de la fréquentation et la nécessité de développer cette activité essentielle pour la commune, une telle solution n'était plus adaptée. Aussi la décision a été prise au niveau communal de construire à l'entrée du bourg (sur le parking) un local autonome qui devrait fonctionner avant l'an prochain.

SI VOUS ALLEZ A OUESSANT...

Jacques BUREL, notre compatriote de Kerbéron, expose jusqu'au 30 septembre au Musée des Phares et Balises : « 1945-1947, visages ouessantins ».

ANIMATIONS DE L'ETE

- 19 juillet Concert à l'église
Musiques celtiques et romantiques - Jean-Michel GOUMY,
compositeur-accordéoniste
- 19 juillet Choeur de garçons de Lorraine à l'abbaye
- 7 août 20 h 30 - Ancienne abbaye
Concert de musique écossaise
- 13 août 21 h 00 - Port-Maria
Soirée folklorique gratuite avec le Cercle Celtique de Langonnet se
produisant dans le cadre des « Veillées du Parc d'Armorique »
- 18 août Randonnée semi-nocturne vers le Folgoat par la forêt domaniale
Départ à 19 h 30 de la place de l'Eglise
- 22 août Après-midi - Port-Maria
Fête des Hortensias

D'autres manifestations non déterminées à la parution de ce bulletin
pourraient venir s'ajouter à la liste ci-dessus.

~ ~ ~ ~ ~

L'ECLIPSE DU 11 AOUT

Le mercredi 11 août, vers midi, une éclipse totale de soleil plongera - plus ou moins - la France dans le noir. Pour notre région, l'intensité de cette éclipse sera de l'ordre de 95 %. Un phénomène rarissime : la dernière éclipse totale a eu lieu en février 1961, la prochaine sera en septembre 2081. Il vaut donc mieux ne pas rater celle du 11 août prochain !

Dans ses prédictions, l'astrologue Nostradamus prévoyait au 16ème siècle la fin du monde pour le 11 août 2000. En fait, ses calculs lui permettaient de prévoir l'éclipse. Bref, nous en reparlerons éventuellement le 12 si...!

ATTENTION AUX YEUX ! Surtout ne pas regarder le soleil sans lunettes spéciales (lunettes portant la norme européenne 89/686). Les lunettes de soleil habituelles sont très insuffisantes, un masque de soudeur pourrait à la rigueur faire l'affaire s'il est de grade 14.

* * * * *

Histoire sans méchanceté, pour en rire :

Le 11 août, ce sera la fin du monde. Vous voulez un « tuyau » ?

Allez donc à... (Nous vous laissons libre de mettre la commune de votre choix). Là-bas, ils ont 20 ans de retard !

LANDEVENNEC - Album photos 1900-1914

Tandis que le siècle se termine et avec lui le millénaire, le musée de l'ancienne abbaye a choisi de présenter le Landévennec des années 1900-1914. La Belle Epoque, dit-on.

Anciennes cartes postales et photographies inédites permettent au visiteur de découvrir ce que pouvait être cette période où les nombreux marins de la Station Navale animaient le bourg, où l'abbaye n'était que ruines, où la campagne comptait une multitude de petites fermes...

Une exposition à découvrir tel un album photos.



En parallèle à l'exposition, le musée propose :

- * un ouvrage de 80 pages contenant une centaine de photographies
En vente 100 francs (+ 25 francs pour expédition)

- * l'affiche de l'exposition
En vente 20 francs.

- * Trois conférences à 20 h 30 :
 - 9 juillet - La Presqu'île de Crozon aux alentours de la Première Guerre Mondiale (Didier CADIOU)
 - 16 juillet - La vie culturelle en Presqu'île de Crozon au début du siècle (Marcel BUREL)
 - 23 juillet - La séparation de l'Eglise et de l'Etat (Maurice LUCAS).

Musée de l'Ancienne Abbaye
29560 LANDEVENNEC

Juillet-août : tous les jours (sauf dimanche matin) de 10 h à 19 h
Septembre : 10 h - 12 h et 14 h - 18 h (sauf dimanche matin)

L'exposition s'achèvera le 30 septembre.

~ ~ ~ ~ ~

Il est rappelé que les personnes de Landévennec peuvent bénéficier d'une carte d'accès gratuit à l'ancienne abbaye. A retirer en mairie (venir avec une photo d'identité nécessaire à la personnalisation de la carte).

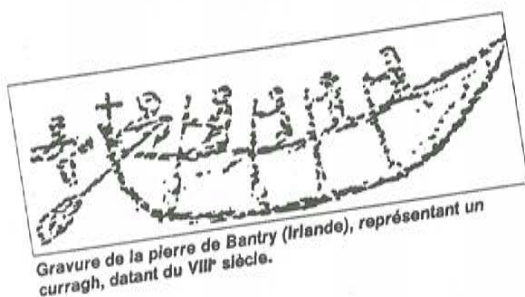
LE VOYAGE DU SANT EFFLAM

La presse a largement donné écho à la mise à l'eau du « St Efflam » à Port Maria le 16 novembre 1997. Un millier de personnes s'étaient retrouvées pour l'événement.

Sur ce bateau de cuir, réplique des anciens curraghs irlandais, un groupe de jeunes devait quitter Landévennec pour un périple qui les mènerait jusqu'en Ecosse par la Côte Ouest de l'Irlande en faisant des haltes dans différents sites côtiers où existèrent des monastères.

La difficulté à boucler financièrement le projet a quelque peu retardé le départ mais, cette fois-ci, nos courageux navigateurs ont pris la mer, en sens inverse cependant de celui initialement prévu : ils ont quitté Oban en Ecosse à la fin juin et si tout se passe comme prévu, ils devraient atteindre Landévennec vers la mi-septembre.

Autant dire que nous avons l'intention de leur préparer la fête qu'il se doit !



Gravure de la pierre de Bantry (Irlande), représentant un curragh, datant du VIII^e siècle.

*Sur la trace
des moines...
Landévennec :
vogue le curragh
« Sant Efflam »*

Landévennec

1 000 personnes au lancement du « Saint Efflam »

*L'aventure
du « Saint-Efflam » :
du rêve à la réalité*

Premiers bords du Sant Efflam en Écosse

Sur les traces des moines navigateurs celtes

Trois copains ont reconstitué un «curragh», le Sant Efflam, et se lancent dans un périple de trois mois.

L'aventure du Sant Efflam

Navigation délicate pour le curragh au large des côtes écossaises.

Titres de journaux
Ouest France, Le Télégramme
1997 - 1999

A PROPOS DE LA PECHE A PIED

Des normes de qualité

La pêche à pied souleva certaines inquiétudes au début de 1996 quand le classement *des zones de productions (parcs à huîtres, à moules,...)* fut rendu public. Si la zone A (excellente qualité des eaux) ne posait évidemment aucun problème, si les zones C et D (eaux contaminées) n'étaient guère défendables, il n'en allait pas de même des zones B, très nombreuses sur le littoral finistérien, pour lesquelles les pêcheurs réclamaient le maintien de leur activité récréative.

Du Moulin-Mer au Sillon des Anglais, Landévennec relevait de la zone B. Au-delà, le rivage n'était pas classé, les zones de production ne réapparaissant qu'à Lomergat.

En juin 1998, la Commission de suivi de ces zones se réunissait pour la première fois en Préfecture. Elle notait une évolution favorable de la qualité des eaux en spécifiant qu'il ne fallait surtout pas tirer des conclusions définitives sur quelques années, différents facteurs (climatiques notamment) pouvant inverser la tendance.

Cette amélioration conduisait à classer le Sillon des Anglais en zone A, l'estuaire de l'Aulne demeurant en zone B avec toutefois de meilleures analyses au niveau de la contamination microbiologique des coquillages.

En 1999, la Commission ne s'est pas encore réunie.

Parallèlement à ce classement qui, rappelons-le, ne concerne que les zones à activités professionnelles, la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (D.D.A.S.S.) fait procéder à des analyses régulières en certains points du littoral finistérien, reconnus pour la pêche de loisir. Ainsi, au Loch, depuis le mois de juin 1996, des huîtres sont prélevées par IFREMER. Par analogie avec les classements effectués sur les zones conchylicoles, des analyses correspondant à moins de 300 coliformes fécaux pour 100 ml de chair et liquide intervalvaire relèveraient de la zone A (qualité très satisfaisante), les résultats compris entre 300 et 6 000 relevant de la zone B.

Le tableau ci-après donne les résultats des analyses effectuées au Loch et montre bien qu'il est dangereux de tirer hâtivement des conclusions : si les années 1996 et 1997 ont été globalement satisfaisantes, 1998 a connu une dégradation de la qualité des coquillages.

Date du prélèvement	Coliformes fécaux / 100 ml (chair et liquide intervalvaire)	Interprétation ponctuelle
25/06/1996	18	conforme
02/07/1996	474	légère contamination
29/08/1996	193	conforme
24/10/1996	66	conforme
25/11/1996	78	conforme
11/12/1996	193	conforme
14/01/1997	22	conforme
10/02/1997	66	conforme
24/03/1997	12	conforme
10/04/1997	46	conforme
22/05/1997	27	conforme
05/06/1997	66	conforme
03/07/1997	138	conforme
20/08/1997	66	conforme
02/09/1997	78	conforme
16/10/1997	138	conforme
04/11/1997	12	conforme
02/12/1997	193	conforme
13/01/1998	78	conforme
03/02/1998	27	conforme
02/03/1998	11	conforme
16/04/1998	27	conforme
23/06/98	1440	contamination significative
09/07/98	27	conforme
11/08/98	40	conforme
07/09/98	3252	contamination significative
09/10/98	474	légère contamination
20/11/98	294	conforme
18/12/98	78	conforme
18/01/99	162	conforme
15/04/99	294	conforme

Une forte mortalité des palourdes

Au début du printemps, plusieurs personnes s'étonnèrent des coquilles de palourdes que l'on trouvait en grand nombre sur certaines grèves, témoignage d'une mortalité anormale.

Des palourdes furent alors ramassées et transmises à la station IFREMER de la Trinité-sur-Mer (Morbihan).

Ayant noté la maigreur des palourdes (1), les scientifiques d'IFREMER indiquaient que les analyses zoosanitaires effectuées ne présentaient aucune anomalie susceptible d'expliquer la forte mortalité dont l'origine serait plus vraisemblablement à rechercher dans les conditions environnementales du printemps. La palourde, qui connaît toujours une période de fragilité à la sortie de l'hiver, n'aurait pas supporté la baisse significative de la salinité de l'eau provoquée par d'abondantes pluies. L'explication paraît d'autant plus plausible que le même phénomène a été signalé au niveau d'autres rivières (Odet, Rance, rivière de Noyal, ...).

Sans doute ceci aura-t-il quelques conséquences sur nos pêches de l'été...

(1) Palourde européenne, *Tapes decussatus*.

Taille minimale des coquillages :

Huîtres creuses : 30 g	Palourdes : 3,5 cm
Huîtres plates : 5 cm	Praires : 4 cm
Moules : 4 cm	Coques : 3 cm
Pétoncles : 3,5 cm	Ormeaux : 8 cm

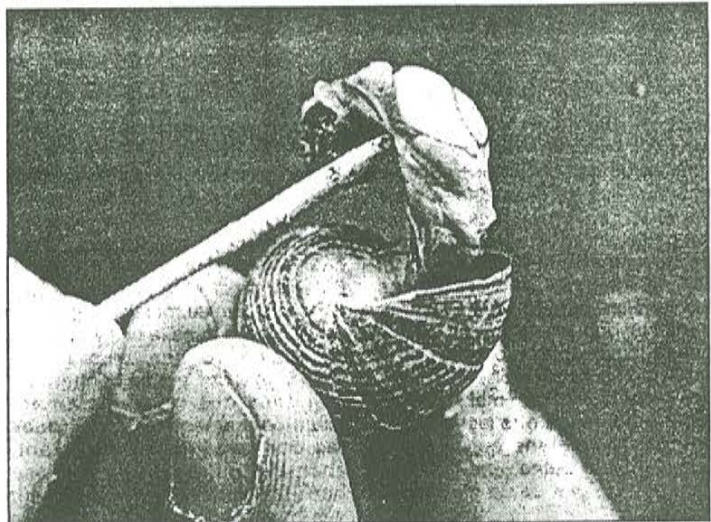
La pêche des ormeaux, qui ne peut se pratiquer qu'entre le lever et le coucher du soleil, est interdite du 15 juin au 31 août. Durant la période autorisée, les captures sont limitées à 20 ormeaux par personne et par jour, la pêche s'exerçant uniquement à la main ou à l'aide d'un « croc à crabes » (Arrêté du Préfet de Région - 3 février 1995).

La diététique dans le panier du pêcheur à pied Le bigorneau, c'est la santé!

Pêcheurs à pied, vos coquillages sont des cocktails diététiques! C'est ce que révèlent les biologistes. Même l'humble bigorneau est une star du bien-manger. Souvent encore plus performant que huîtres et palourdes, les reines de nos plateaux de fruits de mer.

CONCARNEAU. — La chair de bigorneau contient trois fois plus de magnésium que le chocolat (pour autant réputé pour cela), six fois plus de protéines... mais près de cinq fois moins de calories, révèle une étude du laboratoire Ifremer de Guy Piclet, à Concarneau, menée pour le compte du Fiom (1), un organisme public en charge du marché des produits de la mer. Les premières conclusions, dévoilées au printemps au salon ostréicole de la Tremblade près de Marennes, ont réjoui les conchyliculteurs: peu caloriques, l'huître, la palourde et la moule contiennent, en quantité significative, la quasi totalité des éléments essentiels à notre santé. Ils manquent seulement d'un peu de calcium et, surtout, de vitamine C.

Bonne nouvelle aussi pour les vacanciers qui, à la faveur de la grande marée actuelle, pourront profiter gratuitement de ces cocktails de santé. Et pas besoin d'être un expert de la basse mer: l'humble bigorneau, à la portée des pêcheurs néophytes, se révèle souvent enco-



Jean-Paul Jaslet

Le bigorneau: plus sain encore que l'huître ou la palourde.

re plus performant que l'huître. A poids de chair égal, il contient, par exemple, plus de magnésium, de vitamines B 2, B 3, B 6, B 12, de fer, de protéines, etc. « Des éléments qui manquent souvent dans le reste l'alimentation moderne », s'émerveille Guy Piclet, lui même grand consommateur de fruits de mer.

Pas de gras sur la grève

Et, comble de bonheur, les mollusques marins comportent peu de graisses. « Lorsqu'ils paraissent

gras, ils sont en fait chargés de sucres. Un coquillage se constitue des réserves énergétiques avec des glucides. »

Pas de lard sur la plage: il est donc permis de consommer sans modération des bigorneaux et des moules. Et c'est tout bon pour nos globules rouges (fer), pour la croissance (les protéines), pour rééquilibrer aussi des régimes par ailleurs trop riches (grâce au magnésium) et absorber un peu de chacun des innombrables oligoéléments nécessaires à notre forme.

Deux réserves toutefois: « Ne pas tout gâcher en collectant des coquillages dans des secteurs de salubrité douteuse. » Une gastro-entérite est vite attrapée... Contactez la mairie la plus proche ou munissez-vous de la brochure gratuite éditée par la Ddass, « Gardez la pêche ». Et ne pas saborder le régime diététique en l'inondant de flots de pain-beurre (que c'est bon pourtant!) « Le beurre contient sept à dix fois plus de calories que la chair de coquillage! » A bon entendeur... bonne pêche.

Raymond COSQUÉRIC.

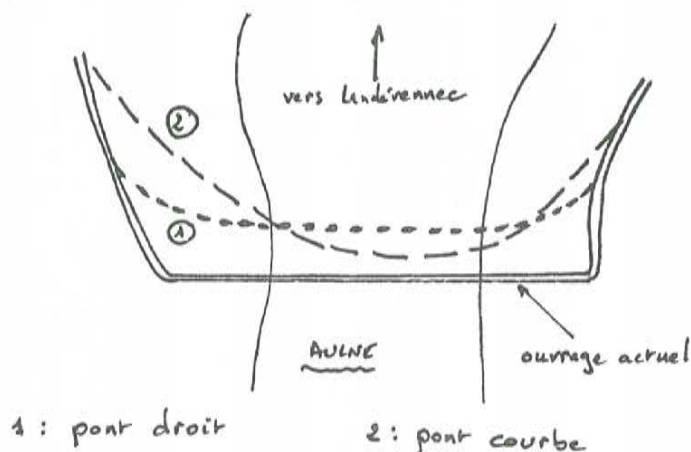
A PROPOS DU PONT DE TERENEZ

Le 1er mars dernier, la Commission permanente du Conseil Général donnait son accord pour la reconstruction du pont à proximité de l'ouvrage actuel et votait un crédit de 3 millions de francs pour différents travaux de maintenance du pont actuel dans l'attente de la mise en service du nouvel ouvrage vers 2006.

Parallèlement à ce dossier du pont proprement dit, le Conseil Général décidait de mener une réflexion globale sur l'amélioration de l'itinéraire entre Camaret et le Faou (la première opération à être réalisée sera l'aménagement des carrefours des Quatre Chemins et du Poteau à la fin de l'année).

Le 21 avril, le Cabinet d'architecture LAVIGNE (92-Vanves) choisi par le Conseil Général pour la construction du pont, présentait au Comité de pilotage six projets correspondant à deux tracés possibles : l'un consistant en un pont courbe (rayon 325 m), l'autre en une partie centrale droite et des accès courbes (rayon 120 m). Ces tracés améliorent considérablement la situation actuelle pour laquelle le rayon de courbure des accès n'est que de 10 m environ.

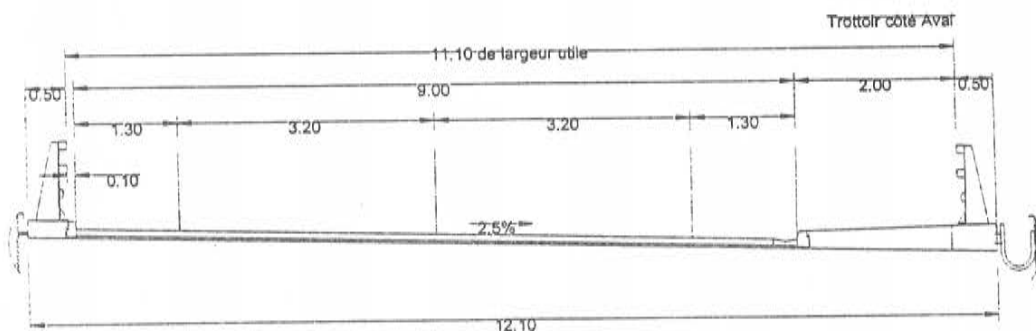
Deux tracés :



Les voies de circulation :

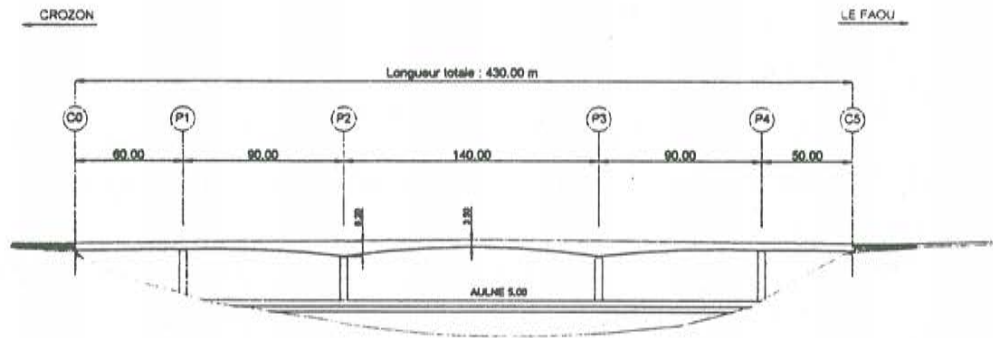
Le nouveau pont présenterait deux voies de circulation de 3 m 20 (contre 3 m aujourd'hui) encadrées par deux pistes cyclables et équestres de 1 m 30. Un trottoir de 2 m serait réalisé côté aval, c'est-à-dire côté Landévennec.

La largeur utile serait ainsi de 11 m 10 contre 8 m pour le pont actuel.

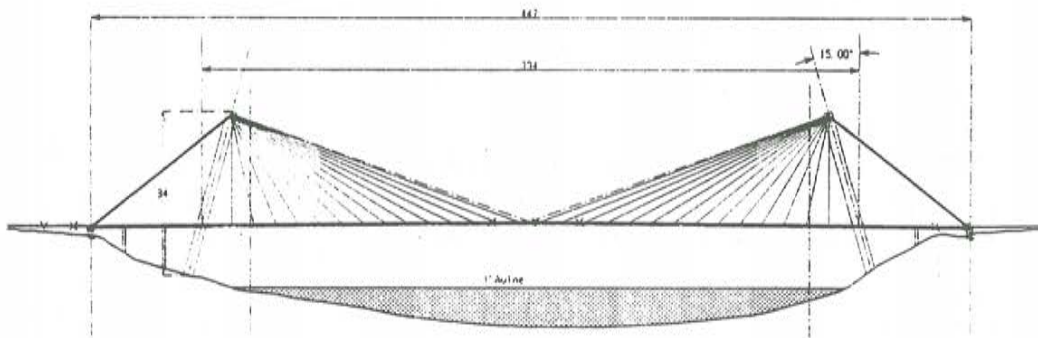


Première hypothèse : un pont droit

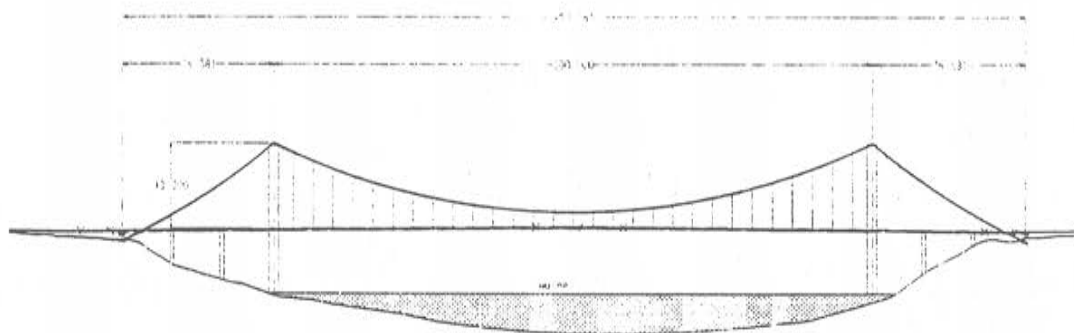
PONT EN BETON PRECONTRAINT : 5 TRAVEES



PONT A HAUBANS ET A PYLONES INCLINES:

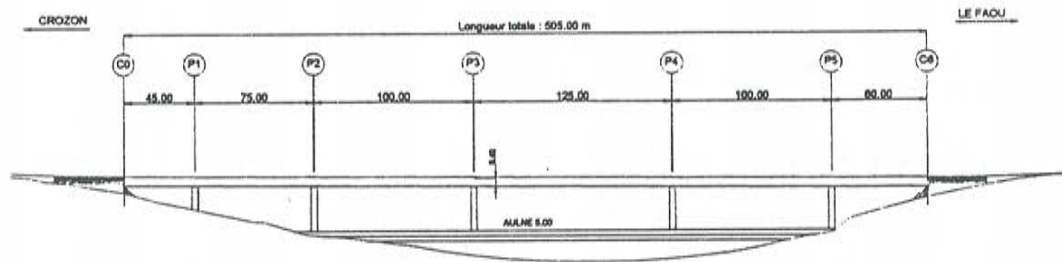


PONT SUSPENDU:

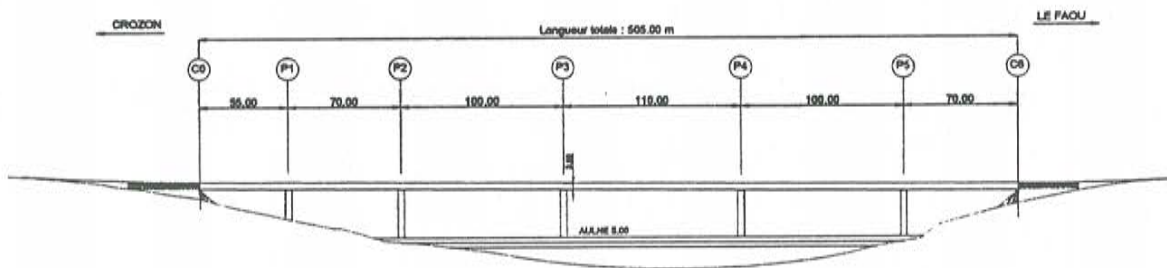


Deuxième hypothèse : un pont courbe

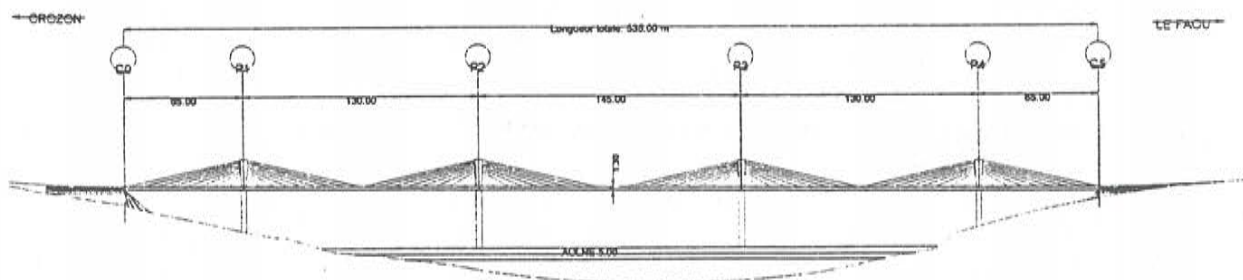
PONT EN BETON PRECONTRAIT : 6 TRAVEES



PONT MIXTE ACIER/BETON:



PONT EN BETON A PRECONTRAINTE EXTRADOSSEE:



REFLEXION SUR L'UTILISATION DE L'EAU

L'eau est un problème particulièrement d'actualité.

L'IDEE :

Economiser l'eau potable, celle qui nous est distribuée, filtrée, assainie, javellisée, au PH dosé, traitée à l'ozone... etc...

Actuellement, cette « SUPER EAU » est utilisée pour tout. Je souhaiterais qu'elle ne soit utilisée que là où, sanitaire, on a besoin d'eau SUPER : alimentation, cuisine, lavages personnels, linge, vaisselle...

Pour tout ce qui est sans contraintes sanitaires, W.C. (qui consomment un tiers de l'eau passant au compteur !), lavages grossiers (voitures, sols, extérieurs de maison, arrosages de gazon et de jardins, etc...), une seconde distribution d'eau serait à mettre en place dans l'avenir, à chaque fois que des travaux sont exécutés.

QUELLE EAU UTILISER ?

Ce seront essentiellement des eaux de surface, décantées, simplement filtrées : ruisseaux, rivières, puits, fontaines, sources, pluie, etc...

Les eaux de pluie peuvent être un élément très important de cette distribution par la construction de citernes. Par un système simple et mécanique de flotteurs, on passe de l'eau de citerne, quand elle est vide, à l'eau habituelle.

Les citernes peuvent aussi être approvisionnées par petits ruisseaux, sources... Elles peuvent être très éparpillées, en lotissements, ensembles sportifs, grands ensembles, magasins...

Cela crée des réserves complémentaires sur place pour la sécurité incendie, avec possibilité de subventions pour ces créations.

Pour les bâtiments en général, une conduite particulière d'alimentation de W.C. est à prévoir à la construction ou à la rénovation. A l'extérieur, pour les lavages grossiers et arrosages, des robinets particuliers à monter sur les mêmes conduites.

L'incitation peut être donnée par l'absence de compteur sur ce circuit, ou par des prix bas.

Il pleut en moyenne 1 mètre cube par mètre carré de toiture. Avec des données précises relevées sur des compteurs, il est possible de faire des calculs précis sur les volumes concernés.

ATTENTION : la nouveauté et les habitudes sont difficiles à contourner...

Louis POULIQUEN.

UNE SCULPTURE POUR L'AN 2000

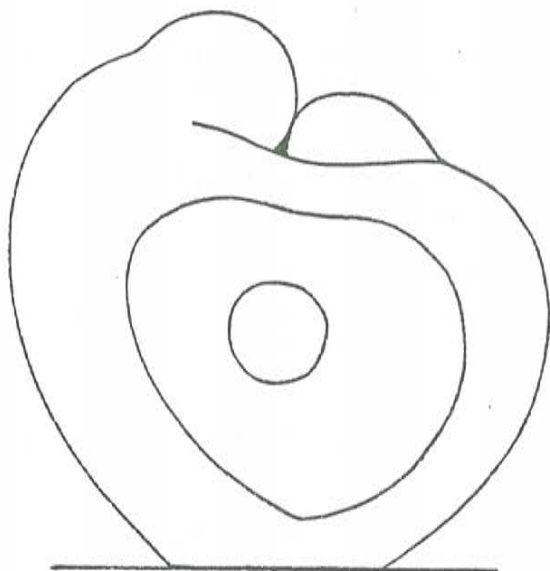
Souhaitant marquer l'entrée dans le troisième millénaire et l'an 2000, la commune avait décidé de réaliser une sculpture dans le cadre de l'aménagement du bourg.

L'appel à candidatures reçut 27 réponses qui furent étudiées à la fin de 1998 par un jury de pré-sélection qui retint trois projets pour lesquels les artistes concernés eurent à fournir une maquette.

Le 24 avril dernier, les habitants de la commune étaient appelés à donner leur avis lors d'une présentation des trois maquettes par les sculpteurs qui répondirent volontiers aux questions posées.

Une soixantaine de personnes s'exprimèrent, donnant la préférence au projet de Marc UGUEN, un jeune sculpteur de GOUZEC. Il faut cependant dire que les « scores » furent très serrés, quelques voix seulement séparaient les artistes.

1. « Naissance du troisième millénaire » - Pascal UGUEN (29-GOUZEC)
2. « Trois pierres - Trois millénaires » - Marc SIMON (35-GAHARD)
3. « Hymne à la joie » - Carlo AVVENTURIERO (29-MOELAN/MER)



« Lorsque l'on évoque l'échéance du troisième millénaire, on pense au devenir de l'être humain, au travers de la violence, la famine, la pollution... On peut n'y voir que cela.

Ma pensée va plus loin, elle est bien plus optimiste et plus forte. Je crois à la force de l'Amour, à la dimension qu'il procure, au mystère qui le précède et qu'il engendre.

La forme de coeur que dessinent les deux silhouettes unies traduit cette force.

*Un coeur qui bat, c'est la vie
Un coeur qui bat, c'est l'amour. »*

écrivait Pascal UGUEN dans la présentation de son projet.

Bronze patiné (épaisseur 6 mm)
H = 125 cm, L = 125 cm, l = 80 cm
250 kg
Sculpture située au centre d'un terre-plein aménagé, de forme pyramidale.

A PROPOS DE LA FONTAINE DU FOLGOAT

Le bulletin n° 20 du Syndicat d'Initiative de juin 1991 a consacré un article à la fontaine qui se trouve aux abords de la Chapelle du Folgoat. Il en est fait état dans le « Guide des Fontaines Bretonnes, le Porzay et les pays de Crozon » de M. Alexandre Girard (Edition Keltia Graphic juillet 1991).

L'objet de ce nouvel article est de faire le point sur l'état actuel de cette fontaine qui, malheureusement, a tendance à se dégrader.

Rappelons que la présence d'une fontaine à côté d'une chapelle est traditionnelle en Bretagne (1). Tantôt, elle est à proximité de la chapelle, comme par exemple celle de la Chapelle Saint Gildas à Cast ou celle de la Chapelle Sainte Marguerite près de Logonna-Daoulas ; tantôt elle est plus ou moins à l'écart comme celle de l'Abbaye de Daoulas ou, à Telgruc, la fontaine St Divy.

Au Folgoat, le fidèle, après avoir invoqué le pieux ermite « Salaün ar Foll » (2) devait, s'il voulait se rendre à la fontaine, escalader un sentier sinueux et montueux pendant environ 300 m.

Aujourd'hui, l'accès est partiellement plus facile en prenant à droite de la chapelle le sentier de grande randonnée (G.R. 34) dans la direction de Pen ar Garrec. Au bout de 100 m, il faut le quitter pour continuer tout droit en montant et descendant pendant environ 200 m.

On découvre alors, dans une anfractuosit , la fontaine qui frappe par la simplicit  de sa construction - selon la forme habituelle, une arche surmont e d'un toit en pointe - et par son site adoss    la for t et dominant le clocher de la chapelle et le fond de l' tang de Moulin-Mer.

Il appara t cependant, qu'avec l'accord de l'O.N.F., des travaux seraient n cessaires, non pas seulement pour mettre davantage en valeur cette fontaine, mais aussi, semble-t-il, pour la sauvegarder. En effet, d'une part, elle est doublement d vi e de son axe en penchant vers l'avant et vers le c t  droit.

En outre, sous la pression du terrain ou peut  tre   la suite des travaux effectu s dans la for t, l'eau n'arrive plus   la fontaine mais elle ruisselle sur la fa ade rocheuse   sa droite pour former, 1 m 50 plus bas, un ruisseau.

Le devant de la fontaine est un arc de cercle fait de deux jambages de granit taill , d'une  paisseur de 30 cm dont l'un est plus court que l'autre et qui repose sur un soubassement.

La fa ade du toit est constitu e de six pierres grossi res non jointoy es et d'un fronton lisse en forme de triangle  quilat ral o  figure la date « 1783 ». La fontaine a d   tre  difi e plus tard que la chapelle qui date de la fin du XVII me si cle.

Les deux pans du toit sont en pierre dites « bati res » par l'auteur pr cit  et recouverts de mousse et de feuillages.

La vo te int rieure en plein cintre et le fond du bassin sont en belles pierres lisses et bien ajust es. Un simple encadrement de pierres au fond de la vo te forme niche pour l'emplacement d'une statue.

La margelle est une longue pierre de taille encochée en son milieu pour l'écoulement de l'eau et complétée par une dalle d'ardoise d'une teinte étonnante.

En revanche, le devant de la fontaine est désordonné et disparate. On y voit plusieurs dalles d'ardoise dont une au moins en provenance d'une tombe puisqu'elle porte l'inscription en partie ébréchée :

Claude Marie LOUARN
époux de Marie Jeanne GOULAOUIC
Tal ar Groas Landévennec 1867

Ces dalles ont été mises pour former un accès au-dessus du ruisseau.

Une autre pierre taillée au pied du côté gauche de la fontaine comporte des gravures presque totalement effacées dans le haut et trois caractères et un dessin lisibles. Il s'agit de la pierre décrite dans le bulletin n° 20 sur laquelle le Père Marc croit pouvoir lire le patronyme ELY et la représentation d'un vase.

Avant d'entreprendre une éventuelle restauration du monument, il faudrait d'abord, semble-t-il, dégager complètement la base de la fontaine préalablement étayée et poser un drain pour ramener l'eau à l'intérieur de la voûte.

Il faudrait retirer la végétation du toit et démonter les six pierres et le fronton préalablement numérotés afin de les remettre en remplaçant la fontaine dans ses axes originels.

Il est probable qu'une utilisation de ciment sera nécessaire pour consolider l'ensemble mais celui-ci devrait évidemment rester invisible. Le devant de la source devrait être rétabli par de vieilles pierres plates s'harmonisant avec celles existantes et reposant sur une buse et un soubassement pour laisser passer l'eau.

La dernière phase serait la consolidation du sentier et l'édification d'un petit escalier en rondins.

Jean GALLAND

(1) JEAN HAFFEN Yvonne - Les Fontaines Bretonnes - Editions Ouest France 1979
LACROIX Thomas - Fontaines Sacrées - Editions Jos Le Doaré 1957.

(2) La légende de l'ermite figure sur le vitrail rénové en 1984 - Bulletin du Syndicat d'Initiative n° 6 - Juin 1984.

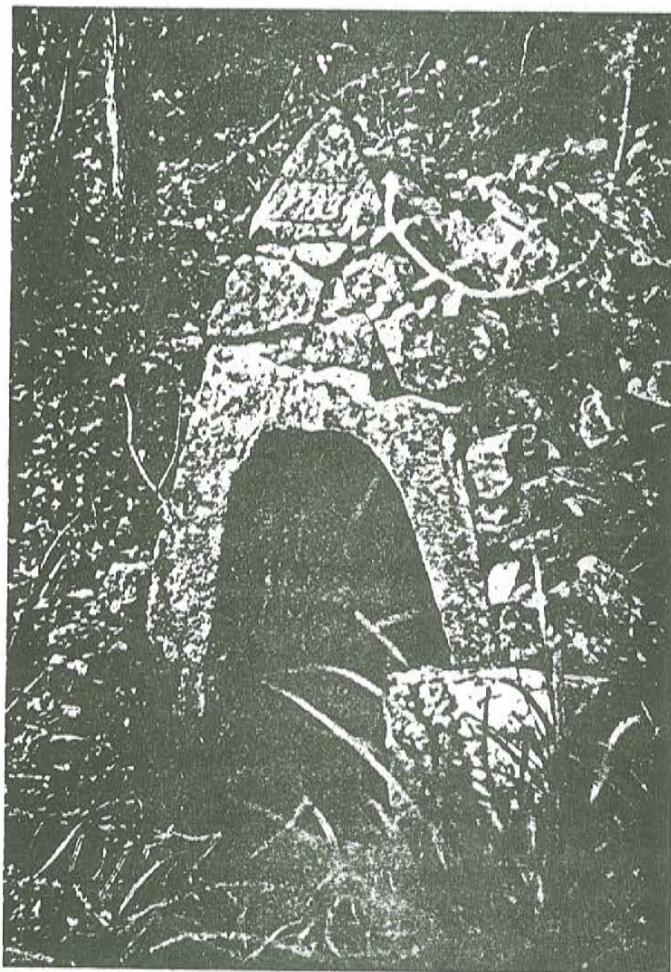
* * * * *

« Note municipale » :

La mairie porte une attention particulière à cette fontaine, remarquable dans sa simplicité. Celle-ci, toutefois, n'est pas propriété communale comme bon nombre de personnes le pensent mais appartient à l'Office National des Forêts (de par la législation, le propriétaire du fonds est aussi propriétaire des constructions s'y trouvant).

Il est certain, comme l'indique M. GALLAND, que si aucune intervention n'a lieu dans un proche avenir, cette fontaine pourrait rapidement menacer ruines.

Ces derniers mois, « quelqu'un » (personne ne sait qui...), croyant certainement bien faire, a enlevé le lierre qui, bien que dégradant les murs, maintenait dans l'immédiat les petites pierres de la maçonnerie. Cette intervention a particulièrement fragilisé l'ensemble et précipité la nécessité de prévoir des travaux à court terme, travaux qui relèveront d'une concertation entre la commune et l'Office National des Forêts, tous deux sensibilisés au problème.



VERS LA SEPARATION DE L'EGLISE ET DE L'ETAT

Turbulences dans la vie paroissiale

Avril 1902 - Les élections législatives donnent une indiscutable victoire aux Républicains : 382 sièges contre 198 à l'opposition.

En juin, Emile COMBES devient Président du Conseil. On parle d'un « Cabinet de combat »...

Né dans le Tarn en 1835, Emile COMBES se destine d'abord à l'église, voie qu'il abandonne rapidement après avoir perdu la Foi. Devenu médecin, il s'installe en 1868 à PONS en Charente, ville dont il devient le maire en 1875. Dix ans plus tard, il est élu sénateur radical et le reste jusqu'en 1902, date à laquelle il succède à Waldeck-Rousseau à la tête du gouvernement.

L'une des toutes premières mesures ministérielles d'Emile COMBES est une circulaire imposant la fermeture des écoles tenues par des congrégations non autorisées : elles doivent quitter les lieux sous huit jours ! Autant dire qu'une telle décision entraîne des conflits extrêmement violents nécessitant parfois l'intervention de la troupe.

Ainsi, à Crozon, au début d'août 1902, dès que l'annonce de l'expulsion des Soeurs est connue, des charrettes sont placées en barricades pour défendre l'école et en interdire l'accès aux gendarmes.

Alerté de la situation, le Préfet se rend sur place un dimanche matin et se voit accueilli par une foule de manifestants peu décidés à l'écouter.

Faute d'avoir pu convaincre la population, il réunit quelques personnalités locales dont le Docteur LOUBOUTIN, maire et conseiller général, à qui il indique que la loi sera appliquée.

Deux jours plus tard, le 11 août, à sept heures du matin, un commissaire de police accompagné d'un serrurier et de gendarmes se présente à l'école. Des soldats sont nécessaires pour leur permettre d'atteindre la porte !

Après une brève protestation, la Supérieure (1) sort. Marchant difficilement en raison de son âge, elle s'appuie sur le député de la circonscription, Gabriel MIOSSEC.

La loi du « Petit Père COMBES » a bel et bien été appliquée...

Une telle politique provoque inévitablement de vives tensions avec le Vatican pour aboutir, en 1904, à une rupture totale des relations diplomatiques..

En 1905, Aristide BRIAND est rapporteur d'un projet de loi visant à la séparation de l'Eglise et de l'Etat dont les relations étaient jusqu' alors régies par le Concordat de 1801 qui prévoyait notamment la prise en charge par l'Etat des rémunérations des prêtres. « Fonctionnaires », ceux-ci n'avaient ainsi qu'une indépendance relative vis-à-vis de l'Etat.

Votée le 9 décembre 1905 par 341 voix favorables contre 233, la loi, si elle assure à chacun la liberté de conscience et de culte, rompt toute relation entre, d'une part, l'église, et d'autre part, l'Etat et les communes. Les prêtres de plus de 45 ans pourront bénéficier d'une pension représentant les $\frac{3}{4}$ ou la moitié de leurs salaires selon les années de service. Les plus jeunes, quant à eux, conserveront pendant quatre ans un salaire qui diminuera progressivement pour disparaître totalement, l'Eglise devant en assumer elle-même la charge par la suite.

Si le budget des Cultes disparaît, le Ministère de l'Intérieur conserve tout de même une Direction des Cultes : il valait quand même mieux suivre de près ce Clergé qui ne pouvait qu'être hostile au gouvernement !

La loi prévoit que les édifices religieux, propriétés de l'Etat ou des communes, seraient désormais loués ou mis à la disposition d'associations culturelles qui auraient à rendre compte de leurs activités (2). C'est dans ce cadre qu'un inventaire des biens de chaque paroisse est imposé.

Ces inventaires se déroulent pendant pratiquement toute l'année 1906 et conduisent encore à des conflits violents dans certaines communes même si Mgr DUBILLARD, l'évêque de Quimper, demande aux prêtres de ne pas s'opposer, mais sans toutefois faciliter la travail !

Il est 6 heures $\frac{1}{2}$ du soir, le 23 février 1906, quand Alexis QUENO, commissaire spécial de police à Douarnenez agissant à la requête du Directeur des Domaines du Finistère, signifie au Recteur Prosper LE JACQ que les opérations d'inventaire débiteront le 2 mars à 10 heures. Conformément aux directives diocésaines, l'Abbé LE JACQ refuse de signer cette notification.

Le commissaire n'a pas plus de chance quand il se présente à 8 h $\frac{1}{2}$, le lendemain matin, chez Paul LE STUM, le Président du Conseil de fabrique. Il faut dire que ce Conseil, réuni au presbytère le 21 janvier, avait fermement condamné la loi et affirme ses prétentions :

« Devant la situation faite aux fabriques par la loi du 9 décembre, dite la séparation de l'église et de l'Etat, M. Le Président expose qu'il est de toute nécessité pour la fabrique d'affirmer ses droits de propriété sur la propriété presbytérale et le presbytère et d'en revendiquer la propriété qui sont propriétés incontestées de la fabrique de Landévennec attendu que :

1° La propriété comprenant le jardin a été donnée de notoriété publique à la fabrique par la famille de Pierre SALAÛN du Fiezen.

2° La maison presbytérale a été bâtie 1e par une souscription faite en 1832, dont la liste est conservée dans les archives de la fabrique. 2e par un emprunt dont le capital a été amorti en 1850, ainsi qu'il résulte d'un tableau d'amortissement commencé en 1843 et se terminant en 1850, et d'une délibération du conseil de fabrique en date du 25 avril 1851, constatant que l'emprunt était entièrement remboursé.

Le conseil déclare donc être résolu à revendiquer la propriété du presbytère et de tout le terrain dans lequel il est situé. »

Le 23 janvier, une famille réclamait la statue de Ste Philomène offerte à l'église 37 ans plus tôt par leur tante (3). Louis de CHALUS prétendait avoir certains droits sur trois statues : St Guénolé, St Antoine de Padoue, Notre Dame de Lourdes.

Le 2 mars, à 10 h 1/2, le Percepteur des Contributions directes de Crozon se présente effectivement pour les opérations d'inventaire.

Le Recteur, les membres du Conseil de fabrique ainsi que le maire, Jean-Pierre GOURMELON, sont présents.

L'Abbé LE JACQ, au nom du Conseil de fabrique, commence par lire une protestation qui sera jointe au procès-verbal d'inventaire.

« Avant le commencement de toute opération inventoriale Nous membres du conseil de fabrique de Landévennec et la représentant déclarons et affirmons que nous subissons une violence.

Nous protestons contre l'inventaire auquel vous allez procéder parce qu'il est la première mesure d'exécution de la loi de séparation et le premier acte de la mainmise sur les biens qui sont la propriété de la fabrique de Landévennec. Ces biens n'appartiennent ni à l'Etat ni au Département ni à la Commune, mais ils proviennent de la générosité et des offrandes des fidèles, qui les ont données pour une destination spéciale et sacrée, et ils appartiennent en toute et légitime propriété à l'Eglise de Landévennec et il n'est au pouvoir de personne sans l'autorisation du Souverain Pontife de les détourner de cette destination sans commettre une spoliation sacrilège.

C'est pourquoi nous protestons contre cet inventaire au nom de la fabrique en notre nom personnel et au nom des fidèles de la paroisse et avec d'autant plus d'énergie que le Souverain Pontife Pie X dans sa lettre du 11 février 1906, en vertu de sa suprême autorité et de sa charge apostolique, a solennellement condamné la loi du 9 décembre 1905, comme injurieuse à Dieu, contraire à la constitution, aux droits essentiels et à la liberté de l'église et violant entièrement le droit de propriété.

Nous assisterons à cette opération dans une attitude purement passive, et nous déclarons pouvoir en conscience y participer y coopérer ni l'approuver.

Nous faisons les plus expresses réserves des droits de cette église, et de l'attribution future des biens qui lui appartiennent. Nous faisons également toutes les réserves que de droit des droits des tiers tant individuels que collectifs des biens mis à son usage pour l'exercice du culte s'ils étaient compris dans l'inventaire, et sur les estimations qui y seront portées.

Nous demandons enfin que notre protestation soit insérée au procès-verbal de l'inventaire. »

L'inventaire se fait. Il nous livre des renseignements intéressants sur l'église : les vitraux sont « blancs et ordinaires » ; le chemin de croix est constitué de cadres de bois, vitrés, contenant des images sur papier ; il y a 19 statues, 5 bannières (2 neuves et 3 anciennes) ; la chaire à prêcher est en chêne ; etc...

« Monsieur le curé, prié d'ouvrir le tabernacle, n'y a pas consenti, mais il a déclaré que le tabernacle contenait une petite custode en argent » écrit le Percepteur.

Le mobilier de la chapelle du Folgoat est également répertorié mais sans doute ne se sont-ils pas déplacés car toutes les opérations sont achevées à 11 h 1/2. La rapidité du travail laisse penser que les personnes présentes ne s'y sont guère opposées et ont même sans doute dû collaborer.

Les bâtiments sont également estimés : 30 000 francs pour l'église, 14 000 francs pour le presbytère et ses dépendances. Par contre, aucune valeur n'est avancée pour la chapelle du Folgoat.

Au niveau de la propriété du presbytère, le Conseil de fabrique exprime son désaccord au travers d'une protestation reprenant les arguments avancés le 21 janvier.

« Nous membres du conseil de fabrique de Landévennec, et la représentant nous revendiquons la propriété du terrain sur lequel est bâti le presbytère et la maison presbytérale qui sont propriété incontestées de la Fabrique de Landévennec, attendu que

1°) Le terrain contenant le jardin et le presbytère a été donné de notoriété publique et à perpétuité par la famille SALAUN du Fiezen pour servir de propriété presbytérale.

2°) La maison presbytérale a été bâtie 1° par une souscription faite en 1832, dont la liste est conservée dans les archives de la fabrique. 2° par un emprunt fait à cet effet, et a été amorti en 1850, ainsi qu'il résulte d'un tableau d'amortissement qui a été commencé en 1843 et se termine en 1850, ainsi qu'il est constaté par une délibération du conseil de fabrique en date du 25 avril 1851 déclarant qu'à cette date l'emprunt a été entièrement remboursé.

3°) Des recherches faites au registre du conseil municipal de Landévennec, et du conseil de la fabrique, il résulte qu'à aucun moment la fabrique n'a reçu aucun secours ni subvention de l'Etat, du Département, ni de la commune pour la construction ou l'entretien du presbytère.

Il faut donc admettre que le presbytère et le terrain y attenant sont réellement et légitimement propriété de la Fabrique de Landévennec. »

A la clôture de l'inventaire, personne n'accepte de signer. Par principe...

Les mois passent et le 30 novembre, deux « gendarmes à pied » de la brigade d'Argol se présentent chez Paul LE STUM, le président du bureau des marguilliers (c'est-à-dire du Conseil de fabrique) pour lui remettre une copie de l'inventaire.

Le 19 décembre, c'est un autre gendarme qui vient notifier au Recteur, à Paul LE STUM et Hervé HERROU, le trésorier de la Fabrique, les arrêtés pris par le Préfet le 14 décembre plaçant sous séquestre l'ensemble des objets portés à l'inventaire. Tous trois refusent de signer.

Le 4 janvier 1907, le Receveur des Domaines à Crozon adresse une lettre au Recteur, à Paul LE STUM et Hervé HERROU les priant de se rendre à son bureau le 16 janvier pour la prise de possession des biens figurant à l'inventaire, bien devenant désormais communaux. Aucun des trois n'accepte le courrier et ne répond naturellement à la convocation qui leur est faite. Cette absence n'empêche nullement le Receveur des Domaines d'exécuter son travail...

C'est donc depuis ce 16 janvier 1907 que l'église et la chapelle du Folgoat avec le mobilier qu'elles renfermaient alors, mobilier recensé par l'inventaire, ainsi que le presbytère sont propriété de la commune et à charge d'entretien de celle-ci (4).

Quant au « Petit Père COMBES », il a, entre-temps, été contraint de démissionner, empêtré notamment dans l' « affaire des fiches » provoquée par son ministre de la Guerre qui faisait consigner les opinions politiques et religieuses des officiers, se servant de ces renseignements lors des avancements...

R. LARS.

- (1) Soeur Anne de Mesmeur, en religion Soeur Anne de Jésus, originaire du manoir de Lescoat en Crozon.
- (2) En fait d'associations culturelles, ce sont les Conseils de fabrique, devenus plus tard Conseils paroissiaux, qui géreront la vie de la paroisse.
- (3) Cf. Bulletin n° 14 - juin 1988.
- (4) Si la situation à l'époque était conflictuelle, on imagine mal aujourd'hui la paroisse assumant elle-même toutes les charges liées à l'église. Un Recteur - dont vous me permettrez de taire le nom mais que vous reconnaîtrez peut-être à son humour - m'avait dit en songeant à cet aspect financier des choses : « *On devrait canoniser le Petit Père Combes* » !

LA PAROISSE EN 1905

Prosper LE JACQ, Recteur

Venant de Loc-Brévalaire, petite paroisse léonarde située entre Lesneven et Lannilis, Prosper LE JACQ - 60 ans - prend officiellement ses fonctions de Recteur de Landévennec le 16 mars 1904 succédant à Jean-Guillaume DAGORN qui quittera la paroisse pour rejoindre sa nouvelle affectation, Plouguer, après avoir célébré sa dernière messe à Landévennec le dimanche 20 mars.

Interrogé par le Préfet sur « la conduite, la moralité et l'attitude » de l'Abbé LE JACQ durant son séjour à Loc-Brévalaire, le Sous-Préfet de Brest écrit le 18 avril 1904 :

« La conduite et la moralité de M. LE JACQ ont toujours été bonnes durant son séjour à Loc-Brévalaire. C'était un prêtre libéral, très tolérant, son attitude politique a toujours été des plus correctes : il ne s'est jamais fait remarquer durant les périodes électorales » (1)

Le 21 avril, Prosper LE JACQ fait part de ses premières impressions sur Landévennec au Secrétaire Général de la Préfecture :

« Je voulais vous entretenir de mon changement de Loc-Brévalaire à Landévennec et des motifs pour lesquels Mgr DUBILLARD m'a envoyé ici.

Sa grandeur m'a écrit et déclaré elle même, à ma visite à Quimper qu'elle m'avait choisi expressément pour Landévennec.

Votre prédécesseur m'a dit Mgr, a eu des ennuis à Landévennec par des mesquineries et des vues souvent étroites. Je vous choisi moi-même parce que ayant beaucoup voyagé vous avez été en contact avec toute sorte de monde, et que je sais que vous avez les vues larges, et qu'il faut à Landévennec un recteur aux idées étendues à cause de la composition mixte de la paroisse composée en partie de marins et de retraités.

Je compte sur vous pour y pacifier les esprits qui sont très montés contre votre prédécesseur et y rétablir l'ordre et le calme. D'ailleurs je ne vous y envoie que pour un certain temps. Vous ne resterez pas là (2)

Je suis donc envoyé ici avec une mission de pacification et je tâcherai de réaliser ce programme, car j'ai pour principe de ne heurter personne et de ne pas m'immiscer dans les affaires des autres.

J'ai été heureux d'ailleurs de trouver que la prédication se faisait à Landévennec dans les deux langues française et bretonne et que la moitié des enfants apprennent le catéchisme français.

Aussi j'ai prêché dimanche en breton et en français.

Je compte donc que sous ce rapport il n'y aura pas de difficultés particulières et je vous prie d'assurer Monsieur le Préfet de la droiture de mes intentions pour éviter les conflits. »

Sans doute est-il permis de penser que les opérations d'inventaire, en 1906, ne se seraient pas déroulées aussi facilement avec l'abbé DAGORN, considéré comme « ennemi du parti républicain » (3).

LES VICAIRES

La paroisse de Landévennec bénéficiait alors d'un vicaire : Ursin KEROUANTON qui occupe la fonction de 1901 jusqu'à son départ pour Dirinon en mars 1905. Jeune prêtre ordonné en 1903, François FERELLOC lui succède et restera en poste à Landévennec jusqu'en 1908.

LE CONSEIL DE FABRIQUE

Chargé de gérer les affaires paroissiales, le Conseil de fabrique (on dirait aujourd'hui le Conseil paroissial) se réunissait chaque année, au presbytère, le dimanche de la Quasimodo (premier dimanche après Pâques) pour examiner les questions financières, comptes et budgets.

En 1905, ce Conseil est composé de :

Paul LE STUM, Président
Hervé HERROU du bourg, Trésorier
Corentin GOURMELON de Kerdilès
Abbé Prosper LE JACQ, Secrétaire

Pour cette année 1905, les comptes se sont établis comme suit (4)

Recettes :

Produits des ventes	12,00 francs
Bancs et chaises	234,00
Quêtes	275,35
Troncs	33,40
Oblations	159,90
Part dans les services religieux	245,55
Excédent de 1904	17,75
	977,95 francs

Dépenses

Pain	30,00 francs
Vin	120,00
Huile	40,00
Cire	80,00
Encens	10,00
Saintes huiles	17,00
Entretien des ornements et vases sacrés	40,00
Entretien et blanchissage du linge	80,00
Entretien des meubles	30,80
Gages de sacristain	40,00
Gages des enfants de chœur	20,00
Entretien de l'église	122,90
Entretien du presbytère	82,35

Traitement du vicaire	60,00
Frais d'administration	30,00
Traitement du comptable	15,00
Solennités religieuses	130,00

948,05 francs

Notes

(1) Archives départementales (AD) 1 V 128

Lors de mutation d'un prêtre d'une paroisse à une autre, le Préfet formule auprès du Sous-Préfet concerné une demande de renseignements sur l'attitude, notamment politique, de ce prêtre. La séparation de l'Eglise et de l'Etat n'a pas encore été prononcée...

(2) L'Abbé LE JACQ restera en fait huit années à Landévennec, jusqu'en 1912. Jean-Marie SALAUN - dit « Tonton Mi » - natif de Landévennec lui succède.

(3) AD 1 V 110

21/04/1904 - Le Sous-Préfet de Châteaulin répond à une demande de renseignement émanant du Préfet lors du départ de l'Abbé DAGORN de Landévennec pour Plouguer.

Dans le bulletin n° 13 de janvier 1988, nous avons déjà publié un article concernant l'Abbé DAGORN : la tentative d'assassinat à son encontre, le 26 décembre 1894, sur la place d'Argol.

Voici quelques années, il m'a également été rapporté que, lors du départ par bateau du Recteur DAGORN, trois dames du bourg, pas fâchées de ce départ, allumèrent un « feu de joie » utilisant en particulier du laurier qui crépitait.

(4) AD 1 V 905.

R. LARS.

Prise de possession.

Nous soussignés, membres du bureau de la
fabrique de l'église de Landévennec. certifions
que M. L. Le Jaig, né le 12 août 1854
nommé par Monseigneur l'évêque de Quimper et de
Léon ^{recteur de} Landévennec, canton de Crozon est
entré en fonction le 16 Mars 1904.

St. Stephan Le Guin Herriot.

Vicaire
au B. B.

Gourvillan

L. Le Jaig
curé-doyen de Crozon

J. Fortet

vicaire à Crozon

L. Le Jaig

recteur de Landévennec

Herriot
Vicaire

Quiniquidec

Jaig

SOUVENIR D'UN COLLEGIEN A DOUARNENEZ

*(Anecdotes du temps passé pour que
l'oubli attende encore...)*

«Pourrait mieux faire ». C'est si lointain et pourtant je viens récemment de le lire sur le bulletin scolaire d'un jeune garçon.

Dans ce lointain, je revois la silhouette grassouillette de celui que nous appelions familièrement « LE DIRO ». Petit, bedonnant le crâne menacé d'une calvitie précoce, il était immuablement vêtu d'une redingote noire, d'une chemise blanche à col cassé et d'un pantalon à fines rayures grises. Ah ! j'oubliais les guêtres couleur crème sur des chaussures impeccablement cirées. De nombreuses années de sacerdoce et presque autant de pratique à la direction d'un collège lui permettaient d'aborder et de contourner avec subtilité toutes les petites difficultés de la vie communautaire sans jamais se départir de son flegme protocolaire. Il est souvent plus facile de ne rien voir.

D'apparence affable, très courtois, disert et verbeux, notre Directeur avait un sens aigu de la syntaxe qu'il maniait avec une grande dextérité. Mais dans les circonstances délicates, il lui arrivait de chercher ses mots pour mieux diluer sa pensée, c'est du moins ce que je suppose, et il interrompait alors son discours par de menus bredouillements comme si les assistants eussent murmuré des points de suspension destinés à être entendus.

Sa règle était de faire toujours bon visage aux parents et de leur faire croire, en bon « marchand de soupe », que leurs enfants étaient à la fois de bons petits et des garçons intelligents. Pour les cas désespérés, une formule lapidaire « pourrait mieux faire » en ayant toutefois l'adresse et l'habileté d'ajouter, surtout lorsque cette formule s'adressait à un fils d'hobereau du coin ou de personnalité politique en vue, « s'il utilisait ses indéniables facultés intellectuelles ». Et ceci était destiné à effacer de l'esprit de ces familles privilégiées le doute d'avoir engendré un crétin.

Dans les réunions de classe, cas plutôt exceptionnel, il avait au cours de sa conférence de longs silences empreints d'une grave réflexion et je l'entends toujours nous dire avec un sourire ourlé d'indulgence : vous connaissez notre devise... suivaient quelques mots latins dont nous ne comprenions pas le sens mais qu'il avait l'honnêteté de formuler par cette traduction élégante « Une main de fer dans un gant de velours ». Suivait une longue litanie sur son rôle d'éducateur, son devoir aussi d'exercer une douce et paternelle vigilance sur les élèves qui lui étaient confiés et sur leur avenir professionnel. Du paternalisme ensuite, tel agir sur les coeurs par la conscience et par tout ce qui éveille les sentiments élevés, et d'ajouter : voilà les moyens que nous employons de préférence.

Mais il arrive parfois, et soyez persuadé que je le déplore, que certains surveillants, même certains professeurs de classe (1) aient plus de fer dans la paume que de velours dans la main. Certes, ce n'est pas facile de prévenir les fautes pour n'avoir pas à les réprimer et c'est sans doute la raison pour laquelle j'ai été, nonobstant la vigilance et la douceur du système éducatif, consigné (2) tous les jeudis pendant trois ans. Tous les jeudis, je faisais donc partie des « abonnés », de ceux qui n'appartenaient à aucun « clan », qui n'avaient dans l'établissement ni grands frères ni parents pour les protéger et qui étaient « vissés » tout le trimestre. Pourquoi ? Il n'y avait pas de motifs, du moins ils n'étaient jamais énumérés, c'était comme cela. Et si par hasard, un quelconque « abonné » tentait de plaider

désespérément sa cause en prétextant qu'il était invité ce jour-là au mariage d'une cousine, il se voyait vertement éconduit : « Votre cousine, votre cousine, elle a besoin de vous pour se marier ? » et d'ajouter en pointant un doigt menaçant vers le malheureux « Vous préviendrez vos parents qu'il est inutile de compter sur vous jusqu'à la fin du trimestre et si entre-temps vous avez d'autres cousines qui se marient... », le reste se perdant dans les rires et les glapissements de la classe qui en profitait largement pour lever les « vannes ».

Fort heureusement, il y a en toutes choses une compensation. Mon sauvetage est venu du football où en qualité de joueur de l'équipe première j'ai pu échapper à cette inexorable fatalité et mettre fin à un palmarès suffisamment éloquent.

Ce récit n'a de prime abord aucune relation avec un fait local. Et pourtant, c'est dans ces bâtiments où nous passions tous nos hivers, sous un éternel ciel gris couleur de renoncement, dans ce monde froid, étriqué, ferme et sentant le rance qu'ont vécu Robert LE GOFF et Y. FOUEST, tous deux du bourg de Landévennec, qui quittaient le « BAHUT » quand j'y rentrais. Le « BAGNE » comme le désignait Robert LE GOFF.

De même que durant mon séjour, nous étions nombreux de la Presqu'île de Crozon à fréquenter l'établissement. J'ai connu notamment : CAPITAIN, BOURVON et les frères ROGNANT d'Argol, J. FOUEST, Roger et Jean DOUGUEDROIT, Y. QUERE de TELGRUC, J. SAGET et R. MARECHAL de Roscanvel et de Camaret, et bien d'autres dont je n'ai plus souvenance. Beaucoup, hélas, ont disparu.

Je garderai toujours le souvenir ému de la visite, la seule de ma scolarité à Douarnenez (mes parents vivaient à 15 000 km et furent absents pendant trois ans), d'un grand bel homme aussi réservé que j'étais intimidé et qui m'avait laissé très discrètement dans le creux de la main des étrennes aussi inattendues qu'inespérées. C'est un geste qu'on ne peut oublier. Cet homme, un ancien de l'école également, était Jean SALAUN du « Fiezen ».

Ceci vous permettra peut-être de trouver un lien à cette anecdote qui est très personnelle et n'engage que moi. Les choses ont changé fort heureusement (3), et comme le disait Jean de la Fontaine « sur les ailes du temps, la tristesse s'envole ».

J. ZAM.

- (1) Je précise à toutes fins utiles qu'il ne faut pas faire l'amalgame entre le comportement des professeurs dans leur ensemble et la dérive administrative du Collège. J'ai eu de très bons professeurs dont je garde un excellent souvenir.
- (2) La consigne à cette époque consistait à renfermer l'élève dans une classe et de l'obliger à écrire 300 lignes durant son après-midi (le sujet était libre à l'exception toutefois d'un texte connu (Récitation, fable, etc...)). Pour les non-initiés, une page de cahier = 25 lignes.
- (3) Je pourrais m'étendre sur notre vie de pensionnaire, mais là n'est pas le sujet, je n'ai plus l'envie ni le courage de jouer les prolongations. Une chose est certaine : c'est que la vie des internes actuellement n'a aucune commune mesure avec celle que j'ai connue.

MORGAT : STATION BALNEAIRE

La presqu'île de Crozon possède des espaces naturels extraordinaires, riches de leur diversité. Exilée au bout du monde occidental, la presqu'île ne semble pas attirer de voyageurs avant le XIXe siècle.

Morgat, à l'extrémité sud de la presqu'île, n'est au début du XIXe siècle qu'un simple et modeste hameau de pêcheurs. La flottille se compose de trois tonneaux, qui se répartissent entre Morgat et Camaret. Tout au long de ce siècle, peintres et écrivains évoquent le charme morgatois.

L'éveil du balnéaire en Bretagne

Au milieu du XIXe siècle, de nombreuses stations balnéaires sont créées le long des côtes bretonnes. La création de telles structures est liée à l'engouement porté aux bains de mer et au désir d'évasion. Une population saisonnière alors afflue. Elle est caractérisée dans un premier temps par l'aristocratie et la bourgeoisie parisienne, puis, dans un second temps, par la classe populaire. Cette évolution résulte d'un phénomène : la Révolution Industrielle. Parallèlement, les moyens de communication se développent, en particulier le réseau ferroviaire. Mais, à Morgat, rien de tout cela n'existe encore puisque la ligne Châteaulin-Camaret n'est inaugurée qu'en 1923. Le seul accès aisé se fait par Brest en bateau.

1883-1908 : esquisse de la station

La création de la station morgatoise remonte à la fin du XIXe siècle. Louis RICHARD, un aventurier, découvre Morgat, aux alentours de 1880. Séduit par le paysage, il a le sentiment qu'une station peut s'y inscrire. Il décide alors de prendre contact avec un ingénieur entreprenant de sa connaissance : Armand PEUGEOT. Gérant d'une société familiale installée à Valentigney, PEUGEOT décide d'investir temps et argent pour créer une infrastructure propre à accueillir des visiteurs.

En 1883, la société Louis RICHARD et compagnie est créée. Dix ans plus tard, Louis RICHARD la quitte et, dorénavant, il ne jouera plus aucun rôle dans la station. La société passe par différents statuts : Société Civile de la Plage transformée, en 1912, en Société Anonyme. A partir de cette date, Armand PEUGEOT devient président et agit en principal décideur.

Tout au long de cette période, des villas cossues sont construites. Elles se prénomment : Réséda, Coquette, le Verger, etc. Leur architecture est encore sans unité. Utilisées comme résidences d'été pour la famille PEUGEOT, elles peuvent être aussi louées à d'éventuels visiteurs.

Quand station balnéaire rime avec unité architecturale

Pour Armand PEUGEOT, il faut donner à la station une unité architecturale. Il décide de faire appel à un architecte qui réorienterait la station, la gérerait, concevrait les villas. Il a une seule exigence : qu'il soit protestant car il considère cela « *comme un gage d'honorabilité en affaires* ». Un seul architecte répond à ces critères en Finistère : Abel CHABAL.

Il a déjà une longue carrière derrière lui quand Armand PEUGEOT le choisit. Mais, très vite, son fils : Gaston CHABAL, étudiant à l'école des arts décoratifs, devient l'interlocuteur privilégié d'Armand PEUGEOT.

Le premier travail confié à Gaston CHABAL est la réalisation d'un grand hôtel, symbole de l'entrée de Morgat dans les « grandes » stations balnéaires. Décidé dans une perspective d'ouverture vers le tourisme, il doit être d'une prestance identique à celle de tous les palaces qui fleurissent dans les stations balnéaires bretonnes notables. L'édification du bâtiment se déroule de 1908 à 1929.

Les influences architecturales

Gaston CHABAL s'inspire à la fois du pittoresque anglais et du régionalisme archéologique. Le pittoresque anglais est caractérisé par : la ferme ornée dans les jardins, la maison de gardiens ou de jardiniers dans les vastes propriétés. Quant au régionalisme archéologique, il consiste à s'inspirer d'éléments d'architecture traditionnelle trouvés dans les campagnes bretonnes. Sa fonction d'architecte des Monuments Historiques facilite cette recherche.

Deux villas caractérisent ces influences : Ker Maria et Ar Maner.

Ker Maria illustre le pittoresque breton. Edifiée en 1908, la villa s'élève comme une structure imposante « où la symétrie première de la façade est cassée, suivant les lois du pittoresque, notamment l'adjonction d'un bow-window en pignon est » (1).

Ar Maner représente le régionalisme archéologique. Construite en 1930, elle possède différents éléments inspirés de fermes et de manoirs bretons. « Les portes géminées sont la réplique exacte de portes trouvées sur une ferme à Saint-Efflam » et « sa façade arrière est flanquée d'une tour qui est une copie de la tour du manoir de Keramprovost de Crozon » (2).

Une station soucieuse de son harmonie

Gaston CHABAL devient, en 1912, l'architecte de la Société Anonyme de la Plage. Il met en place un cahier des charges associé à chaque vente de terrain. Certaines clauses sont drastiques comme l'article VI intitulé « Prohibition ». Nombreux sont ceux qui font appel au talent de Gaston CHABAL, dont l'avis est requis pour toute construction dans la station. Cependant, CHABAL n'est pas l'unique architecte de la station ; d'autres architectes moins connus y ont édifié de magnifiques villas.

Malgré la volonté d'ouvrir Morgat au tourisme, Armand PEUGEOT décide qu'elle reste un lieu de villégiature, loin des fastes de la vie parisienne. Tel est le legs d'Armand PEUGEOT quand il décède en 1915.

Une autre famille se soucie de l'harmonie de la station, c'est la famille LAZARD. Max LAZARD, penseur et sociologue parisien, tombe amoureux du site morgatois. Aux alentours de 1923-1924, il achète 30 ha, du terrain dit du champ de bataille (3). Les années suivantes, il achète quelques nouvelles parcelles de lande. Ecologiste avant la lettre, il souhaite préserver le site : les landes achetées sont mises à la disposition des piétons (touristes et morgatois) qui peuvent y circuler.

Si les propriétaires morgatois ont en commun le souci du bien-être de la station, les relations entre eux sont peu nombreuses. Celles entre morgatois et propriétaires à fortiori, sont quasi inexistantes. Les femmes, pendant la mort-saison s'occupent de l'entretien des villas ; les hommes, pêcheurs en hiver, deviennent cocher ou homme à tout faire l'été.

Des lendemains qui chantent : 1918-1939

Après la première Guerre Mondiale, Charles BRIETLING, gendre d'Armand PEUGEOT, prend les commandes de la station. C'est la grande époque de Morgat et

Des lendemains qui chantent : 1918-1939

Après la première Guerre Mondiale, Charles BRIETLING, gendre d'Armand PEUGEOT, prend les commandes de la station. C'est la grande époque de Morgat et de Gaston CHABAL. Ce dernier propose, en 1923, la réalisation d'un casino. Il doit faire face, cependant, à un refus catégorique à la fois des sociétaires et des propriétaires de villas. En effet, même si la Société a ouvert une brèche dans son intimité, elle n'aspire qu'au calme et à la tranquillité. Le projet est abandonné, en même temps que celui d'un golf.

Pourtant, pendant ces années, la station mène un grand train de vie. Les articles de journaux en témoignent : dîners mondains, concerts, régates, etc. Les vacanciers profitent des différentes excursions proposées : les grottes sont le lieu obligé de tout bon visiteur. A tout cela, s'ajoute un certain exotisme caractérisé par la venue de la reine d'Italie, du roi d'Egypte, de visiteurs russes.

Morgat, cependant, est loin des grands fastes des autres stations balnéaires.

Ailleurs, un certain luxe s'affiche afin d'attirer la haute société comme à Dinard ou aux Sables-d'Or-les-Pins. Sables-d'Or-les-Pins est une station entre Erquy et le Cap Fréhel. Elle bénéficie d'un label station climatique. Son propriétaire Charles BROUARD développe les structures : potinière, golf, casino, « camping house », et les animations : courses dans les dunes, régates.

Mais, la Seconde Guerre Mondiale éclate. Elle entraîne dans son sillage le déclin de nombreuses stations, notamment par la destruction de villas, d'hôtels,...

Un patrimoine à protéger

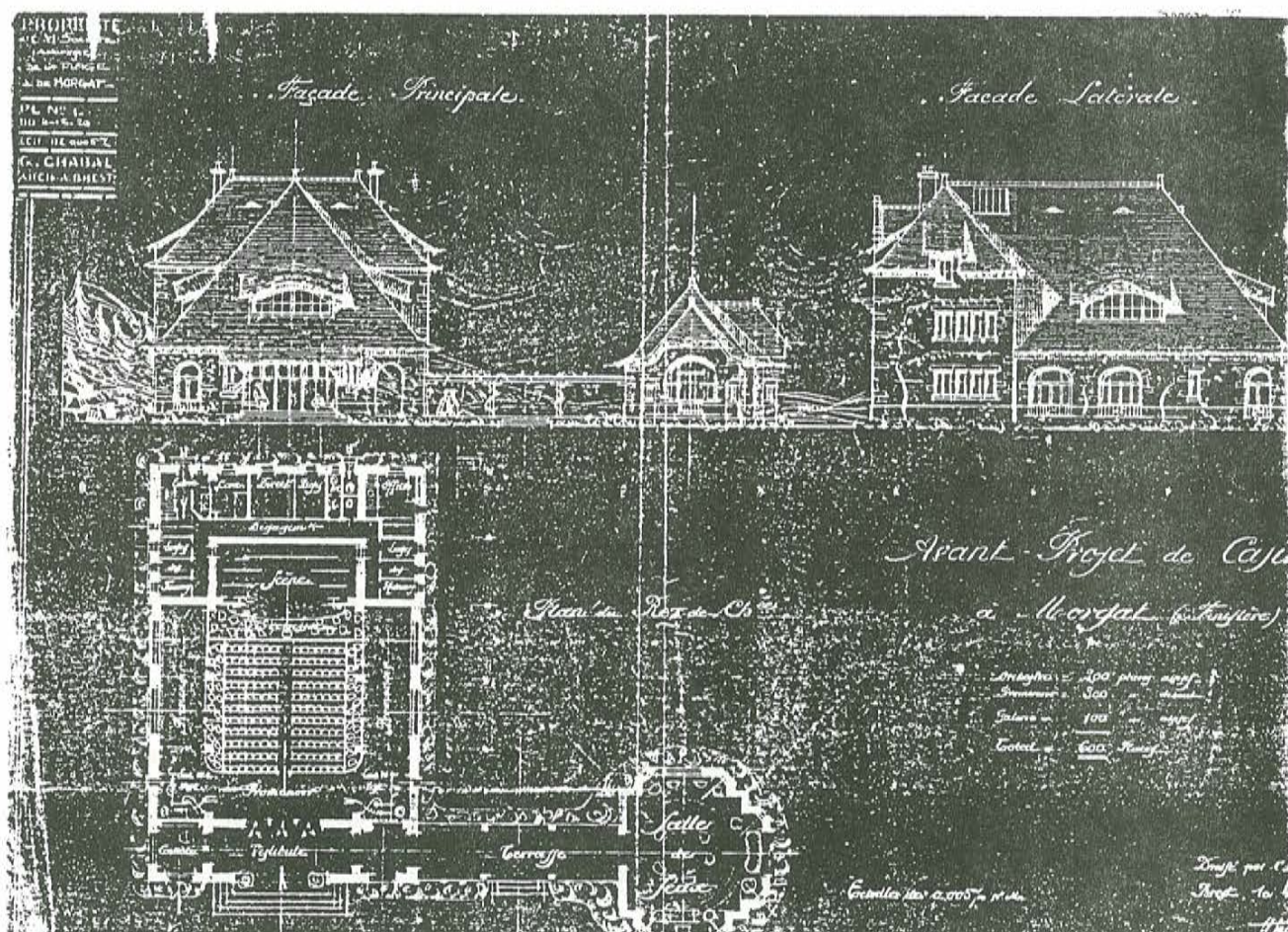
Au-delà des dégâts matériels, destruction des villas, des hôtels, la guerre a détruit des paysages. *« Les occupants non seulement rasant bois et immeubles sur la côte mais détruisent rochers, c'est-à-dire des paysages que la nature a créés par le travail continu des années depuis la Création et ce sont ces derniers qui sont irréparables »* (4). Gaston CHABAL, au lendemain de la guerre, bénéficie de ses prises de position contre l'agresseur. Il est demandé à la fois par la ville de Brest et les propriétaires de villas.

Gwénaëlle LE PARLOUER

Notes :

- (1) Le Couëdic D, « Le Laboratoire balnéaire », in Les Architectes et l'idée bretonne, S.H.A.B./A.M.A.B.
- (2) Idem.
- (3) La villa de la famille LAZARD construite en 1927, située au-dessus du port de Morgat, face à l'ancien môle, a été détruite par un incendie en septembre 1998.
- (4) Lettre de Gaston CHABAL adressée à Max LAZARD, 11 mars 1944, archives municipales de Brest.

Animatrice culturelle au musée de l'ancienne abbaye, Gwénaëlle LE PARLOUER avait auparavant réalisé une exposition consacrée à la création de la station balnéaire de Morgat. Nous avons pensé qu'il était intéressant de lui demander de nous en parler.



Avant projet de casino à Morgat

Plan établi par Gaston CHABAL en avril 1920

(Sources : Archives municipales de Brest)

